



Renouvellement d'un constat d'assurance

Par **dejoue_old**, le **01/06/2007 à 17:10**

Je suis locataire, victime d'un sinistre qui dure depuis 1995 : infiltrations d'eaux pluviales au plafond de mon salon provenant de la terrasse du dessus.

J'ai d'abord demandé au Syndic de s'en occuper et averti mon propriétaire. Je pensais par ailleurs qu'il leur revenait de faire jouer leur assurance respective. Ne parvenant pas solutionner ce problème malgré moult démarches, j'ai fait une déclaration à mon assurance fin 2001 et signé un constat début 2002. Je n'ai pas eu de nouvelle de mon assureur par la suite. Sur ces entrefaits, je suis tombée gravement malade et je n'ai repris le dossier qu'en 2006, le sinistre ayant perduré tout ce laps de temps.

J'ai rencontré mon assureur hier qui me propose de remplir sur le champ (!?) un nouveau constat en faisant débiter le sinistre en 2006. Mais cette déclaration revient à occulter toute antériorité du dossier et dédouaner de leurs responsabilités sur toute cette période : le Syndic, mon assurance **qui est aussi celle du Syndic[s]/[s]**, mon propriétaire. Signer ce nouveau constat peut-il jouer en ma défaveur et me porter préjudice ?

Avec mes meilleures salutations, merci de votre réponse.